

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

## **TINC entre en bourse contre 11 euros par action et lève 110 millions d'euros**

Anvers, 11 mai 2015, 15h30 CET

**TINC Comm. VA ("TINC"), une société d'investissement en infrastructure belge annonce aujourd'hui les résultats de son introduction en bourse sur Euronext Bruxelles (« l'Offre »).**

TINC lève les 110 millions d'euros comme prévu contre un prix d'offre final de 11 euros, ce qui se trouve dans la fourchette de prix annoncée de 10,40 euros et 11,40 euros. Par conséquent, la capitalisation de TINC au moment de l'introduction en bourse s'élève à 141.084.416 euros sur base de l'offre de base et à 150.000.004 euros y compris l'Option d'Attribution Excédentaire. La première cotation de l'action sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles aura lieu le 12 mai 2015.

Avec une demande totale de 182 millions d'euros l'Offre de base de 95,77 millions d'euros a été souscrite 1,9 fois. La demande d'investisseurs privés a dépassé 2,5 fois la partie réservée de 40% de l'Offre. C'est surtout des investisseurs privés et institutionnels belges qui ont participé à l'introduction en bourse, mais également des institutionnels des Pays-Bas, de la France et dans une moindre mesure du Royaume-Uni.

Le produit brut de l'Offre s'élève à 110.135.476 euros et sera distribué à TINC à hauteur d'un montant de 78.029.820 euros et aux actionnaires vendeurs à hauteur d'un montant de 32.105.656 euros.

Manu Vandenbulcke, CEO TINC : « Nous sommes très heureux que l'introduction en bourse est largement supportée par les épargnants et les investisseurs institutionnels et que cette nouvelle classe d'actifs est accueillie avec enthousiasme sur Euronext Bruxelles. L'IPO nous offre la possibilité d'élargir notre portefeuille d'investissements et de consolider de ce fait une base solide pour un dividende durable pour nos actionnaires. Nous tenons à remercier nos investisseurs nouveaux pour leur confiance ainsi que nos investisseurs existants pour leur engagement au cours des années. Ce nouveau projet est le résultat d'une collaboration au fil des années avec beaucoup de partenaires, que nous tenons également à remercier pour leur soutien. Nous nous réjouissons de la poursuite de cette collaboration. »

Marc Vercruyse et Peter Vermeiren, respectivement Gimv et Belfius, sur l'introduction en bourse : « Nous sommes très heureux de cette introduction en bourse réussie, par laquelle nous avons créé une plateforme pour mobiliser de l'épargne pour des investissements dans des infrastructures socialement pertinentes. Comme actionnaires principaux nous continuerons, en collaboration avec le conseil d'administration, à soutenir l'équipe dirigeante et nous conserverons un engagement fort vis-à-vis de TINC. Nous nous réjouissons d'entamer ensemble la prochaine étape vers la croissance. »

### Résultats de l'Offre

- Le prix d'offre final a été fixé à 11 euros.
- La période d'offre s'est clôturée le 8 mai 2015 à 16h00 (CET).
- L'Offre de base est composée de 6.283.112 actions nouvelles à émettre ou de 96,03% du nombre total d'actions existantes avant l'Offre et de 2.423.250 d'actions existantes.
- TINC, Belfius et Gimv (les "Actionnaires Principaux") et TDP avaient accordé à KBC Securities et Belfius Banque une option d'achat de maximum 15% du nombre d'actions offertes au prix de l'offre, avec pour objectif de couvrir des attributions excédentaires ou positions courtes éventuelles en rapport avec l'offre (« l'Option d'Attribution Excédentaire »). Cette Option d'Attribution Excédentaire s'élève à 1.305.954 actions, soit l'équivalent de 14,37 millions d'euros, et est composée de 8,92 millions d'euros d'actions nouvelles et de 5,45 millions d'euros d'actions existantes, provenant des Actionnaires Principaux. L'Option d'Attribution Excédentaire est exerçable pendant une période de 30 jours calendaires à partir du 12 mai 2015. TINC communiquera si et quand l'Option d'Attribution Excédentaire a été exercée le ou autour le 11 juin 2015.
- 5.966.055 actions ou environ 59,59 % de l'Offre ont été vendues à des investisseurs privés en Belgique. Le tableau d'allocation qui est d'application pour des actions souscrites par des investisseurs privés, est repris ci-dessous. Les investisseurs privés recevront des actions nouvelles dont la souscription est exempte de taxes boursières.
- Le produit net pour TINC s'élève à 69,11 millions d'euros ou 78,03 millions d'euros, partant de l'exercice total de l'Option d'Attribution Excédentaire. La capitalisation implicite de TINC est d'approximativement 141,08 millions d'euros, ou 150 millions d'euros, partant de l'exercice total de l'Option d'Attribution Excédentaire.
- A partir du 12 mai 2015, toutes les actions de l'Offre pourront être négociées sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles sous le symbole TINC (ISIN BE0974282148) sur une base "if-and-when-issued and/or delivered". Le paiement et la remise des actions sont prévus le 13 mai 2015 sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital le 13 mai 2015.
- Les Actionnaires Principaux, Gimv et Belfius restent engagés à soutenir TINC. À la suite de l'introduction en bourse et en fonction de l'exercice de l'Option d'Attribution Excédentaire, ils détiendront une participation comprise entre 20 % et 25 % dans TINC. Les autres actionnaires existants détiendront une participation d'environ 5 à 6 %. Cela entraîne un flottant (« free float ») compris entre 69 % et 75 %.
- Belfius Banque et KBC Securities étaient les coordinateurs globaux (joint global coordinators) et les teneurs de livres associés (joint bookrunners). Banque Degroof était le co-lead manager.
- TINC a été assistée par son conseiller juridique Argo, par son conseiller financier Leonardo & Co et par EY Réviseurs d'Entreprise. Les coordinateurs globaux ont été supportés par Baker & Mc Kenzie.

Tableau d'allocation pour investisseurs privés	
Nombre d'actions demandées	Demandes introduites auprès du syndicat et d'autres institutions financières
1 – 500	70%
501 – 10000	60%
> 10000	50%

**Personne de contact :**

Manu Vandenbulcke, CEO TINC

T +32 3 290 21 73 – [manu.vandenbulcke@tincinvest.com](mailto:manu.vandenbulcke@tincinvest.com)

Pour de plus amples informations, consultez notre site [www.tincinvest.com](http://www.tincinvest.com). Pour recevoir nos communiqués de presse, rendez-vous sur notre site [www.tincinvest.com/communiqués-de-presse](http://www.tincinvest.com/communiqués-de-presse).

---

**À propos de TINC**

TINC est une société d'investissement belge qui détient et gère des investissements principalement dans des infrastructures opérationnelles publiques et privées. TINC détient un portefeuille diversifié de 12 investissements dans des Partenariats Publics Privés (PPP), dans l'énergie et d'autres actifs d'infrastructure situés en Belgique et aux Pays-Bas.

Depuis sa création en 2007, TINC a investi dans un portefeuille varié d'actifs d'infrastructure, tels que des routes, des lignes de tram, un parking et des infrastructures énergétiques. Ces actifs génèrent des flux de trésorerie d'un caractère durable sur le long terme.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur [www.tincinvest.com](http://www.tincinvest.com).

---

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'acquisition de titres. Un investissement dans les Actions Offertes comporte des risques et des incertitudes substantiels. Les investisseurs potentiels doivent être capables de supporter le risque économique d'un investissement dans les Actions, et doivent être en mesure de subir une perte totale ou partielle de leur investissement. Les investisseurs potentiels sont invités à prendre attentivement en considération les informations contenues dans le Prospectus, et en particulier, la section « Facteurs de Risques », avant d'investir dans les Actions Offertes. Les investisseurs doivent être particulièrement conscients que des revenus et/ou des flux de trésorerie inférieurs aux prévisions, ou des dépenses opérationnelles supérieures aux estimations peuvent avoir des conséquences négatives sur la Société et sur sa capacité à distribuer des dividendes. Egalement, les modèles financiers complexes utilisés pour projeter et estimer les flux de trésorerie à long terme générés par les Sociétés d'Infrastructures reposent sur des hypothèses prenant en compte un certain nombre de facteurs, que la Société ne contrôle pas, et qui pourraient ne pas se matérialiser, ce qui pourrait finalement affecter le rendement. Les investissements dans des Actifs d'Infrastructure sur la base de contrats à long terme (via une participation en actions ou des prêts subordonnés) constituent un type d'investissement relativement récent, et qui n'ont dès lors pas été testés en comparaison avec d'autres types d'investissement. L'éventualité à long terme de problèmes opérationnels relatifs aux Actifs d'Infrastructure pourrait affecter le rendement des investissements de la Société. La Société pourrait manquer des opportunités d'investissement dans des infrastructures qui seraient proposées directement à ses Actionnaires Principaux.

**DISCLAIMER**

L'information contenue dans le présent communiqué n'est divulguée qu'à des fins d'information générale et ne prétend pas être entière ou complète.

Le présent communiqué ne constitue pas, ni ne fait partie, d'une offre ou d'une invitation à vendre ou à émettre des titres, ou toute sollicitation d'offre d'achat de titres, et tout achat ou souscription d'actions de la Société qui seront vendues dans le cadre de l'offre ne doit être effectué que sur la base des informations contenues dans le prospectus qui sera émis en temps utile dans le cadre de l'offre et de tous suppléments à celle-ci. Le prospectus contiendra des informations détaillées sur la Société et sa direction, sur les risques associés à un investissement dans la Société, ainsi que des états financiers et d'autres données financières. Ces documents ne sont pas destinés à être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis.

Ces documents ne constituent pas, ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat des titres aux États-Unis. Les titres mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, (le "Securities Act") et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf en vertu d'une exemption aux exigences d'inscription du Securities Act. Il n'y aura pas d'offre publique de titres aux États-Unis. Le présent communiqué ne s'adresse et ne vise que les personnes situées dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (« EEE ») autres que la Belgique, qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE telle que modifiée, en ce compris la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où celle-ci est transposée dans l'Etat Membre de l'EEE concerné) et de toute réglementation transposant celle-ci dans chaque Etat membre de l'EEE concerné (la « Directive Prospectus ») (« Investisseurs Qualifiés »). De plus, au Royaume-Uni, ce communiqué n'est distribué et n'est adressé qu'aux Investisseurs Qualifiés (i) qui possèdent une expérience professionnelle dans les matières liées aux investissements relevant de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Order »), et aux Investisseurs Qualifiés visés à l'article Article 49(2)(a) à (d) de l'Order, et (ii) aux personnes auxquelles il peut autrement être légalement communiqué (toutes ces personnes étant désignées collectivement comme des "Personnes Concernées"). Toute activité d'investissement à laquelle le présent

communiqué se réfère, ne pourra être proposée ou conclue qu'avec des Personnes Concernées. Toute personne qui n'est pas une Personne Concernée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce document ou toutes informations qu'il contient. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à être publiés, distribués ou diffusés aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, en ce compris des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « compte », « continu », « actuel », « potentiel », « pressent », ou « projette », « vise », « cherche » ou « devrait », et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats actuels de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

La date de cotation sur Euronext Brussels peut être influencée par des éléments tels que les conditions de marché. Il n'existe aucune garantie que cette cotation aura lieu et vous ne devez pas fonder vos décisions financières sur les intentions de la Société quant à cette cotation à ce stade. La réalisation de l'acquisition des titres concernés par le présent communiqué peut exposer l'investisseur à un risque significatif de perte de l'intégralité du montant investi. Le présent communiqué ne constitue pas une recommandation relative à l'offre. La valeur des actions peut baisser ou augmenter. Les investisseurs potentiels devraient consulter un conseiller professionnel en ce qui concerne l'adaptation de l'offre à la personne concernée.